

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

12 septembre 2007

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>ABE Aktiengesellschaft für Beteiligungen in Europa S.A. Holding</b> ..... | <b>93857</b> | <b>Evalueserve S.à.r.l.</b> .....                         | <b>93877</b> |
| <b>ABE Wirtschafts-Treuhand G.m.b.H.</b> .....                               | <b>93856</b> | <b>Fiducenter S.A.</b> .....                              | <b>93872</b> |
| <b>Academy Partners SA</b> .....   | <b>93842</b> | <b>Financière des Trois Rois S.A.</b> .....               | <b>93848</b> |
| <b>African Wood Trading Company (A.W.T.C.)</b> .....                         | <b>93876</b> | <b>Foam Investments II S.à r.l.</b> .....                 | <b>93875</b> |
| <b>Altair Sistemi Informatici S.A.</b> .....                                 | <b>93878</b> | <b>Foam Investments I S.à.r.l.</b> .....                  | <b>93870</b> |
| <b>Amelia Investments</b> .....  | <b>93863</b> | <b>Fundamental European Value S.A.</b> .....              | <b>93873</b> |
| <b>Asia Global Invest S.à r.l.</b> .....                                     | <b>93878</b> | <b>Giegiulux S.A.</b> .....                               | <b>93878</b> |
| <b>Aspen Finance S.à.r.l.</b> .....  | <b>93874</b> | <b>Ibag Holding S.A.</b> .....                            | <b>93856</b> |
| <b>AXA Funds Management S.A.</b> .....                                       | <b>93874</b> | <b>Ibag Luxembourg G.m.b.H</b> .....                      | <b>93871</b> |
| <b>Babylon S.à r.l.</b> .....  | <b>93842</b> | <b>ING Trust (Luxembourg) S.A.</b> .....                  | <b>93877</b> |
| <b>Braveza Investments S.A.</b> .....  | <b>93876</b> | <b>Ivanhoe Cambridge Pologne II</b> .....                 | <b>93875</b> |
| <b>Butterfly Properties S.A.</b> .....                                       | <b>93874</b> | <b>Kerdos S.A.</b> .....                                  | <b>93842</b> |
| <b>Castel (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....                                    | <b>93888</b> | <b>Les Amis de l'Orgue de Cap/Capellen A.s.b.l.</b> ..... | <b>93862</b> |
| <b>Centrum Weiterstadt S.à r.l.</b> .....                                    | <b>93854</b> | <b>Lirepa S.A.</b> .....                                  | <b>93888</b> |
| <b>City Carrelages S.à.r.l.</b> .....  | <b>93888</b> | <b>Logo-Immo S.A.</b> .....                               | <b>93855</b> |
| <b>Crossroads Property Investors S.A.</b> .....                              | <b>93855</b> | <b>Maecoba S.A.</b> .....                                 | <b>93848</b> |
| <b>Dimini S.A.</b> .....   | <b>93857</b> | <b>M Immobilier</b> .....                                 | <b>93873</b> |
| <b>DIMINI S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....          | <b>93857</b> | <b>Montana Properties S.A.</b> .....                      | <b>93888</b> |
| <b>Dival Holding S.A.</b> .....  | <b>93871</b> | <b>Nature's International GmbH</b> .....                  | <b>93877</b> |
| <b>Endstone Finance S.à r.l.</b> .....                                       | <b>93873</b> | <b>Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds</b> ..            | <b>93887</b> |
| <b>Eureka Holding S.A.</b> .....   | <b>93871</b> | <b>Sungear Sicav</b> .....                                | <b>93872</b> |
| <b>Euroca Holding S.A.</b> .....   | <b>93875</b> | <b>Taranis Securities S.A.</b> .....                      | <b>93887</b> |
| <b>Euro-Finatel S.A.</b> .....   | <b>93876</b> | <b>UK Holdco 3 S.à r.l.</b> .....                         | <b>93849</b> |
| <b>Europa Degor S.à r.l.</b> .....   | <b>93886</b> | <b>VDC Beta Lux</b> .....                                 | <b>93856</b> |
|  |              | <b>VDC Delta Lux</b> .....                                | <b>93862</b> |

**Academy Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 106.733.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 juin 2006 a nommé l'administrateur Monsieur Michaël Zian-veni avec pouvoir de signature conjointe de deux administrateurs, conformément aux statuts de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007092820/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Kerdos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 88.598.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l, avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007092821/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09383. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Babylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 130.206.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven on the sixteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400546

here represented by Djamel Bouzemarene, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BABYLON S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.-EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of may and ends on the 30th of April of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 April 2008.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at anytime, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

SYDNEY NOMINEES LTD, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

Mr Djamel Bouzemaene, lawyer, born the 6 August 1978 à Amiens, France, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Mr Bart Zech, lawyer, born the 5 September 1969 at Putten, The Netherlands with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SYDNEY NIMONEES LIMITED, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre des sociétés de Tortola sous le numéro 400546,

ici représentée par Djamel Bouzemaene, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: BABYLON S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et se termine le 30 avril de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 avril 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

SYDNEY NOMINEES LIMITED, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Monsieur Djamel Bouzemaene, juriste, né 6 août 1978 à Amiens, France avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays Bas, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bouzemaene, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19087. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092780/242/286.

(070104095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Financière des Trois Rois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.032.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SeRVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007092822/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Maecoba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.814.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007092824/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---



**UK Holdco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.192.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register in section B under number 126.963,

here represented by Mrs Jacqueline Picard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 4 July 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of UK HOLDCO 3 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty pound sterling (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the

rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/EUROPE 4 S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of ten thousand pound sterling (GBP 10,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Expenses*

For the purpose of the registration, the amount of ten thousand Pounds (GBP 10,000.-) is valued at fourteen thousand seven hundred and seventy-four euro and thirty-five cents (EUR 14,774.35)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,900.- euro.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96.323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/EUROPE 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.963,

ici représentée par Madame Jacqueline Picard, «Rechtsanwältin», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 4 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de UK HOLDCO 3 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20.** Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cinq cents (500) parts sociales par BRE/EUROPE 4 S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est évalué à quatorze mille sept cent soixante-quatorze euros et trente-cinq cents (EUR 14.774,35).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ 1.900,- euros.

### Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Picard, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18389. — Reçu 147,63 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092795/242/306.

(070103861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

## Centrum Weiterstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.251.

### EXTRAIT

Depuis le 19 juin 2007, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

| Désignation des associés  | Nombre de parts sociales |
|---|--------------------------|
| CENTRUM DEVELOPMENT S.à r.l., 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg . . . . . | <u>1.000</u>             |



Total . . . . . 1.000

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007092832/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Logo-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 109.289.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 4 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour LOGO-IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092827/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.208.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires  
tenue au siège social le 31 mai 2007*

1. L'Assemblée a réélu pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2007:

- Madame Margret Astor, administrateur de société, demeurant au 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,
- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 52, rue des 7 Arpents, L-1325 Luxembourg,
- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- UNIBAIL HOLDING, société anonyme ayant son siège social au 5, boulevard Malesherbes, F-75802 Paris.

2. L'Assemblée a élu ERNST & YOUNG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007092840/1138/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10895. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.



**Ibag Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 33.315.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme IBAG HOLDING S.A., et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
D. Grozinger De Rosnay  
Liquidateur

Référence de publication: 2007092864/323/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**VDC Beta Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 98.854.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jacques Berger, Administrateur A, directeur de sociétés, 8, chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Suisse;
- Monsieur Mohammed Diab, Administrateur A, directeur de sociétés, 11, chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour VDC BETA LUX, Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2007092825/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**ABE Wirtschafts-Treuhand G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 33.308.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco Fritsch et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée ABE WIRTSCHAFTS-TREUHAND GmbH et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
M. Fritsch  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2007092860/323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10341. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**ABE Aktiengesellschaft für Beteiligungen in Europa S.A. Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 31.746.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée PROFI-BAU GmbH, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
D. Grozinger De Rosnay  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2007092862/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10339A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**DIMINI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Dimini S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 32.197.

—  
L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIMINI S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.197, constituée sous la dénomination de JURA S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 25 avril 1990,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 29 janvier 1997, contenant notamment le changement de la dénomination changée en DIMINI S.A.
- en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 12 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Seen, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La SPF n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

2.- Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3.- Adaptation et refonte complète des statuts.

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Résolution préliminaire*

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts. L'assemblée décide en outre de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 4<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 15.00 heures.

#### *Première résolution*

L'assemblée accepte la modification de l'objet social indiquée sous le point 1) de l'ordre du jour et décide de plus de l'élargir afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée de transformer la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### *Titre préliminaire*

Dans les présents statuts la «Loi» signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DIMINI S.A., société de gestion de patrimoine familial» (ci-après la «Société»), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), (ci-après la «Loi»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions soixante-dix mille euros (2.070.000,- EUR), représenté par deux mille soixante-dix (2.070) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de ne pas procéder à des nominations statutaires.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juillet 2007, Relation GRE/2007/2821. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007093295/231/264.

(070104278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**VDC Delta Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 103.721.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Mohammed Diab, Administrateur A, directeur de sociétés, 11, chemin des Pêcheurs, CH-1896 Vouvry, Suisse;

- Monsieur Jacques Berger, Administrateur A, Président, directeur de sociétés, 8, chemin du Point du Jour, CH-1110 Morges, Suisse;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

*Pour VDC DELTA LUX, Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2007092826/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Les Amis de l'Orgue de Cap/Capellen A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Capellen,

R.C.S. Luxembourg F 203.

—  
*Procès-verbal*

L'assemblée générale extraordinaire de l'association sans but lucratif LES AMIS DE L'ORGUE DE CAP / CAPELLEN

Tenue en date du 29 mars 2007 à 20 heures au Centre Culturel à Capellen, a décidé à l'unanimité de procéder à la dissolution de son association, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Conformément à l'article 31 des statuts sociaux, l'actif social net sera mis à la disposition de la Fabrique d'Eglise de Cap/Capellen au profit de l'orgue.

Les membres.



Capellen, le 29 mars 2007.

R. Roth / L. Goedert / G. Lauer / F. Peschon / C. Schmit / J. Bissen / R. Rodenbour-Plum / G. Steinmetzer / F. Bomb  
Vice-Président / Président / Secrétaire / Secrétaire adj. / Trésorier / Trésorier adj. / - / -

Référence de publication: 2007092849/2907/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01450. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Amelia Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 130.190.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the tenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Derrick Charles Frost, born on 12 September 1934 in London (United Kingdom), residing at Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX

2) Mrs Beryl Frost, born on 13 February 1934 in Manchester (United Kingdom), residing at Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX

all two here represented by Mrs Raymonde Jallon, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of two proxies given in Luxembourg, on 3 July 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AMELIA INVESTMENTS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including,

without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Shareholders

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

##### *Subscription - Payment*

The shares have been entirely subscribed as follows:

|  |            |
|--|------------|
| 1) Derrick Charles Frost, two hundred and fifty shares . . . . . | 250        |
| 2) Beryl Frost, two hundred and fifty shares . . . . .           | <u>250</u> |
| Total: five hundred shares . . . . .                             | 500        |

All the shares have been fully paid up in cash, so that from now on the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

##### *Resolutions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers of the Company is set at two for an unlimited period of time
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company
  - Mr Derrick Charles Frost, born on 12 September 1934 in London (United Kingdom), residing at Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX
  - Mrs Beryl Frost, born on 13 February 1934 in Manchester (United Kingdom), residing at Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX
- 3) The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Derrick Charles Frost, né le 12 septembre 1934 à Londres (Royaume Uni), résidant à Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX

2) Madame Beryl Frost, née le 13 février 1934 à Manchester (Royaume Uni), résidant à Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX,

ici représentés par Madame Raymonde Jallon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMELIA INVESTMENTS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.



9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des Associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.



## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

|  |            |
|--|------------|
| 1) Derrick Charles Frost, deux cent cinquante parts sociales . . . . . | 250        |
| 2) Beryl Frost, deux cent cinquante parts sociales . . . . .           | <u>250</u> |
| Total: cinq cents parts sociales . . . . .                             | 500        |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

### *Décisions des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants de la Société est fixé à deux pour une durée indéterminée
- 2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:
  - Monsieur Derrick Charles Frost, né le 12 septembre 1934 à Londres (Royaume Uni), résidant à Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX
  - Madame Beryl Frost, née le 13 février 1934 à Manchester (Royaume Uni), résidant à Longfields, 1a rue de Dielament, Trinity, Jersey JE3 5HX
- 3) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jallon, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18394. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092788/242/423.

(070103852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

## Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: FOAM INVESTMENTS I S.à r.l., Société à responsabilité limitée 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg R.C.S., Luxembourg B 122.127

et

Domiciliaire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 6, rue Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 6 novembre 2006 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S A.

H. R. W. Troskie

*Administrateur*

Référence de publication: 2007092884/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10989. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070103471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Ibag Luxembourg G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 33.316.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée IBAG LUXEMBOURG GmbH, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

D. Grozinger De Rosnay

*Liquidateur*

Référence de publication: 2007092863/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10336. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070103983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Eureka Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 33.313.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EUREKA HOLDING S.A., et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

D. Grozinger De Rosnay

*Liquidateur*

Référence de publication: 2007092866/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10331. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070103975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Dival Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.630.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 juillet 2007*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée accepte les démissions de leur poste d'administrateur avec effet immédiat, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant

son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et nomme en remplacement Monsieur Fons Mangen, demeurant au 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck, Monsieur Jean-Hugues Antoine, demeurant au 7, rue de la Sartelle à B-6810 Izel et Madame Carine Reuter, demeurant au 5, rue des Champs à L-3332 Fennange au poste d'administrateurs de la société. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement, Monsieur Dominique Maqua, demeurant au 2, rue Grande à B-6767 Torgny en tant que commissaire aux comptes de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007092846/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Fiducenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.780.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration s'est réuni à Luxembourg en date du 15 mars 2007 et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Le conseil d'administration prend acte de la cessation du mandat donné à Monsieur Marc Koeune et à Monsieur Michaël Zianveni quant à la gestion journalière de la société.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Référence de publication: 2007092885/5770/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Sungear Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.695.

—  
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2007, le Conseil d'administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 30 juin 2007, la démission de Monsieur Michele Boccia en qualité d'administrateur de la Sicav
- de coopter Monsieur Stefano Caspani, Via Leone XIII, 14; 20145 Milan, Italie, en qualité d'administrateur de la Sicav, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007, en remplacement de Monsieur Michele Boccia, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007092887/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juillet 2007 que la démission de Monsieur David De Marco de sa fonction en tant que Gérant de type A a été acceptée, avec effet rétroactif au 11 juin 2007.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet rétroactif au 11 juin 2007, la société:

- CONSEILS & MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, numéro RCS B 121879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092888/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007*

En date du 15 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Patrick Zurstrassen, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de M. Harald Schüssler, démissionnaire.
- d'accepter la démission de M. Steven Andrew Blakey en tant qu'administrateur en date du 11 mai 2007.
- de ratifier la cooptation de M. Jürgen Meisch, GOTHAER ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, Gothaer Allee 1, 50969 Köln en tant qu'administrateur avec effet au 11 mai 2007, en remplacement de Mr. Steven Andrew Blakey, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Patrick Zurstrassen, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Jürgen Meisch, M. James Pope et M. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007092886/1024/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**M Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2007*

Est nommé administrateur en remplacement de Madame Margot Libens-Reiffers, décédée le 14 avril 2007, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Serge Libens, administrateur de sociétés, demeurant au 11, plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg,

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Pierre Hippert, pharmacien, demeurant 23, Grand-rue, L-1616 Luxembourg;

La société sera valablement engagée par la signature de - deux administrateurs, pour des montants illimités - d'une personne, soit le directeur général, pour des montants ne dépassant pas EUR 12.395,-.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092898/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08847. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Aspen Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 110.487.

La société GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé par lettre datée du 6 juillet 2007 tout office de domiciliation de ladite société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092877/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04861. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Butterfly Properties S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.345.

Par lettre recommandée adressée le 10 juillet 2007 à la société BUTTERFLY PROPERTIES S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société BUTTERFLY PROPERTIES S.A.

Partant, le siège social de ladite société BUTTERFLY PROPERTIES S.A. est dénoncé à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

M. Koeune

Référence de publication: 2007092879/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09443. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070103826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 mars 2007, sont re-nommés administrateurs:

Jean-Benoit Naudin, 10, rue des Montscarrés 78000 Carrières sur Seine - France

Guy Dager de Caulaincourt, 22, rue des Aubépines L-8052 Bertrange - Luxembourg

Kirk Hotte, 16, rue Bouchut 75015 Paris - France

Sont nommés administrateurs:

Christian Rabeau, 49, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris - France

Catherine Adibi, 13 bis, avenue de la Motte Piquet 75015 Paris - France

Vincent Godemel, 17, rue d' Angouleme 78000 Versailles - France  
 Christof Jansen, 31A, rue de Diekirch L-7440 Lintgen - Luxembourg  
 Est re-nommé réviseur d'entreprises:  
 PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d' Esch L-1443 Luxembourg  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092906/1229/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11295C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Ivanhoe Cambridge Pologne II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.244.

—  
EXTRAIT

Il en résulte d'une décision du Conseil de Gérance en date du 28 février 2007 que le siège social de la société a été transféré de

28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg

au

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092871/7446/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Euroca Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 36.067.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Dieter Grozinger De Rosnay et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme EUROCA HOLDING S.A, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

D. Grozinger De Rosnay

Liquidateur

Référence de publication: 2007092867/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: FOAM INVESTMENTS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 119.839

et



Domiciliataire: MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme 6, rue Adolphe Fisher L-1520 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 13 583

en date du 15 septembre 2006 est terminé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2007.

MAITLAND LUXEMBOURG S.A

Hermanus R. W. Troskie

Administrateur

Référence de publication: 2007092883/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10987. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**African Wood Trading Company (A.W.T.C.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

—  
RECTIFICATIF

Dans l'expédition dudit acte d'assemblée générale s'est glissée une erreur matérielle.

Il y figure que la minute a été signée par le notaire instrumentant Georges d'Huart, alors que l'acte a effectivement été signé par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange (en remplacement de son collègue empêché, Georges d'Huart).

Pétange, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092892/207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Euro-Finatel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare de Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 47.571.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2006 que les actionnaires prennent connaissance de la démission de l'administrateur délégué, Madame Tel-Presotto Claudie, née le 5 octobre 1943 à Montargis (F), demeurant à 15, rue Josy Haendel, L-5829 Alzingen, et nomment en son remplacement Monsieur Tel Pierre, né le 4 novembre 1943 à Paris (F), demeurant à 15, rue Josy Haendel, L-5829 Alzingen pour terminer le mandat d'administrateur délégué.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092893/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Braveza Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 81.755.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 29 juin 2007:

les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, notamment:

*Administrateurs:*

- SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- Monsieur Rory Charles Kerr, 16 Windsor Place, Dublin 2, Irlande.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092911/631/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Nature's International GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.652.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 3 juillet 2007*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Lars Mürbeck, gérant de catégorie A avec effet au 2 avril 2007.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092896/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Evalueserve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

R.C.S. Luxembourg B 103.691.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique du 25 mai 2007*

*Gérant:*

- Madame Hedda Pahlson-Moller, demeurant au 4, rue Neimillen, L-6195 Imbringen

Le mandat de la gérante est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007092897/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**ING Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 mai 2007*

- Il est décidé conformément au nouvel article 9 de l'acte de refonte des statuts de la Société et conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de renouveler:

1. le mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007;

2. le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007092918/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Altair Sistemi Informatici S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 78.365.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002 entre:

Société domiciliée: ALTAIR SISTEMI INFORMATICI, S.A. Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg B 78.365

et

Domiciliataire: ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), Société Anonyme 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 11 juillet 2007

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2007.

ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007092882/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Giegiulux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 58.458.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 23 mars 2007*

- Monsieur Simone Bassi, demeurant à via Losanna, CH-6900 Lugano, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de Madame Daria Zanini, administrateur démissionnaire.

Monsieur Simone Bassi terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007092894/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Asia Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.211.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

STICHTING EMUTO, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, The Netherlands.

The founder is here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is ASIA GLOBAL INVEST S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is the execution of activities, which are directly or indirectly related with the acquisition, the management and the trading of securities, the participation in Luxembourg or foreign companies, in any form whatsoever, as well as the administration, the management, the control and the exploitation of this intellectual property, the securities and the participations.

The Company may employ their funds for the creation, the management, the exploitation and liquidation of a portfolio, composed of assets of any origin, to acquire assets of any kind, to invest in such assets and to sell them, being material or immaterial, movable or immovable, in particular but not exclusive, security portfolios of any origin. The Company may use its funds to incorporate, to acquire, to develop and to control any company, to acquire securities, participations through contribution, subscription or option, to dispose of them through the sale, the assignment, the exchange or in any other way and to enhance them.

The Company may procure or borrow its funds and credits in any way, except through bonds traded on public capital market. It may emit, exclusively through private issues, stocks, bonds, debentures, in registered form and whose disposition is subject to restrictions. The Company may also grant loans to any affiliated company, including funds it obtains through credits or the issue of securities.

The Company may issue guarantees and securities in favour of third parties in order to hedge its commitments and those of the companies it has a direct or indirect participation in, as well as those companies belonging to the same group; furthermore, the Company may support these companies assisting in the companies' and their portfolio's management and development as well as through credits, loans and guarantees. It may pledge, cede, charge its assets in whole or in part or create securities in any other way.

Moreover the Company's purpose is to invest, directly or indirectly, in the real estate market in the Asiatic area, on the basis of defined investment principles. The Company may refund itself by equity and/or outside capital in any form whatsoever. The Company may implement these purposes acquiring, directly or indirectly, keeping, managing and divesting of shares and participations in any companies or in special property or part of it in any way, which purpose is to develop, directly or indirectly, to acquire, to conduct, to lease and to divest real estate or real estate companies predominantly in the Asiatic area. In accomplishment with its purpose, the Company may acquire, keep and divest participations in any way as well as instruments for assets and investments, for example in form of silent partnerships, *jouissance* rights or executing other investments relating to it as certificates or hybrid instruments for participations and financing.

The Company can perform all commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, in connection with its purpose or conducing to the Company's development

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares of ten euros (EUR 10.-) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The Company may not have more than 30 shareholders, who may not be physical persons. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st. The first financial year is a short business year.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders. The Company may distribute interim dividends during the year.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may distribute interim dividends.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in Article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.



*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

*Subscription - Payment*

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the capital have been entirely subscribed by STICHTING EMUTO, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company ASIA GROWTH BASKET S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,900.- euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration
  - Mr Alain Weber, with professional address at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
  - Mr Christian Berger, with professional address at 17 Innere Wiener Straße, D-81667 München;
  - Mrs Susanne Drost, with professional address at 17 Innere Wiener Straße, D-81667 München.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
- 3) Is elected as auditor

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Its term of office will expire on 9 July 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundsieben am neunten Juli.

Vor Maître Henri Hellinckx, unterzeichnetem in Luxemburg, Großherzogtum von Luxemburg, niedergelassenem Notar.

Ist erschienen:

STICHTING EMUTO, eine nach niederländischem Recht eingetragene Gesellschaft, mit Sitz in Hemonystratt 11, NL-1074BK Amsterdam, Niederlande.

Die Gründerin wird hierbei durch Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht vertreten.

Die vorgenannte, von den anwesenden Personen und dem unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnete Vollmacht, bleibt mit der vorliegenden Urkunde verbunden und wird gleichzeitig mit dieser beim Registergericht eingereicht.

Die genannten Parteien haben den Notar gebeten, die nachfolgende Satzung einer «Société à responsabilité limitée» zu entwerfen, die hiermit gegründet wird.

**Name - Sitz - Objekt - Dauer**

**Art. 1.** Hierdurch wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, «société à responsabilité limitée», errichtet, für die die vorliegende Gründungsurkunde und das zurzeit geltende Luxemburger Recht - in seiner jeweiligen Fassung - maßgeblich ist, insbesondere das Recht der Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich seines Artikels 209, in der Fassung vom 18. September 1933 und 28. Dezember 1992 betreffend die «sociétés à responsabilité limitée».

Zu jeder Zeit kann ein einzelner Gesellschafter sich mit einem oder mit mehreren verbundenen Gesellschaftern zusammenschließen, in gleicher Weise können die nachfolgenden Gesellschafter die geeigneten Maßnahmen ergreifen, um den «Ein-Personen-Gesellschafter» - Charakter der Gesellschaft wiederherzustellen. Solange die Gesellschaft mit einem einzelnen Gesellschafter bestehen bleibt, übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung übertragen wurden.

**Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist ASIA GLOBAL INVEST S.à r.l.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten, die direkt oder indirekt mit dem Erwerb, Verwaltung und Handel von Wertpapieren, Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gleich in welcher

Form, verbunden sind, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieses geistigen Eigentums, der Wertpapiere und der Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Erstellung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Gegenstände und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, aber nicht ausschließlich, Wertpapierportfolios jeglicher Herkunft. Sie kann ihre Mittel benutzen um sich an der Gründung, dem Erwerb, der Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen zu beteiligen, um Wertpapiere, Beteiligungen durch Einlage, Zeichnung oder Kaufoption zu erwerben, durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf sonst eine Weise darüber zu verfügen und sie weiterzuentwickeln.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen, außer durch am öffentlichen Kapitalmarkt gehandelte Anleihen. Sie darf, ausschließlich durch private Emissionen, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine die auf den Namen lauten und deren Übertragung Einschränkungen unterliegt, begeben. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite an ihre Tochtergesellschaften und Schwestergesellschaften ausgeben, einschließlich durch Mittel die sie durch einen Kredit oder die Ausgabe von Wertpapieren bezieht.

Die Gesellschaft darf Garantien und Sicherheiten zu Gunsten von Dritten gewähren, um ihre Verpflichtungen und die der Gesellschaften in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hat und die Verpflichtungen der Gesellschaften die derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft zu sichern; außerdem darf sie diese Gesellschaften unterstützen indem sie sie, unter anderem, bei ihrer Verwaltung und Entwicklung sowie der Verwaltung und Entwicklung ihres Portfolios unterstützt, und sie finanziell durch Kredite, Darlehen und Garantien unterstützt. Sie darf ihre Aktiva ganz oder teilweise verpfänden, abtreten, belasten oder auf jede andere Art und Weise Sicherheiten bestellen.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem mittelbare oder unmittelbare Investitionen in den Immobilienmarkt, speziell im asiatischen Raum anhand definierter Anlagegrundsätze. Dabei kann sich die Gesellschaft über Eigen- und/oder Fremdkapital in jeglicher Form refinanzieren. Diese Zielsetzung kann die Gesellschaft umsetzen über den mittelbaren oder unmittelbaren Erwerb, das Halten und Verwalten und Veräußern von Anteilen und Beteiligungen an Gesellschaften jedweder Art oder an Sondervermögen oder Teilen davon jeglicher Art, deren Zweck die direkte oder indirekte Entwicklung, der Erwerb, der Betrieb, die Vermietung und die Veräußerung von Immobilien oder Immobiliengesellschaften vorwiegend im asiatischen Raum ist. Die Gesellschaft kann im Zusammenhang mit der Durchführung ihres Gesellschaftszweckes Beteiligungen jedweder Art sowie Anlage- und Investmentinstrumente jedweder Art erwerben, halten und veräußern, beispielsweise auch in Form von stillen Beteiligungen oder Genussrechten und auch sonstige Investitionen in diesem Zusammenhang wie in Zertifikate oder hybride Beteiligungs- und Finanzierungsinstrumente tätigen.

Die Gesellschaft kann alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur ausführen die in Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder ihrer Entwicklung förderlich sind.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat ihren eingetragenen Sitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann zu einem beliebig anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden aufgrund eines Beschlusses im Rahmen einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter, in der für die Änderung der Satzung vorgeschriebenen Art und Weise.

Eine Verlegung der Adresse des Firmensitzes innerhalb der Gemeinde kann durch Beschluss der Geschäftsleitung erfolgen.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Filialen in Luxemburg und anderswo haben.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eintreten oder bevorstehen, die die normalen Aktivitäten der Gesellschaft an deren Sitz oder die Kommunikation zwischen den Niederlassungen am Firmensitz und den Personen außerhalb des Firmensitzes negativ beeinträchtigen würden, kann der Firmensitz auch vorübergehend - bis zur vollständigen Beendigung dieser Umstände - ins Ausland verlegt werden. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

Derartige vorübergehende Maßnahmen werden von der Geschäftsleitung der Gesellschaft getroffen und interessierten Gesellschaften mitgeteilt.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit geschlossen.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht infolge des Todes, der Verlustes der Geschäftsfähigkeit, des Bankrottes oder der Insolvenz eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 7.** Die Gläubiger, Bevollmächtigten, rechtmäßigen Eigentümer oder Erben eines Gesellschafters sind weder berechtigt, unter bestimmten Umständen die Absonderung von Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft zu verlangen, noch in irgendeiner Art und Weise Einfluss auf die Verwaltung der Gesellschaft zu nehmen.

Sie müssen für die Ausübung ihrer Rechte auf die Jahresabschlüsse und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlungen Bezug nehmen.

### Kapital - Anteile

**Art. 8.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-).

**Art. 9.** Jeder Anteil beinhaltet ein identisches Stimmrecht zum Zeitpunkt der Beschlussfassung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft darf nicht mehr als 30 Gesellschafter haben, die die jeweils keine natürlichen Personen sein dürfen. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Anteile können nicht inter vivos an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, soweit nicht eine Mehrheit der Mitglieder, die fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals repräsentieren, dieser Übertragung im Rahmen einer Gesellschafterversammlung zustimmen.

Weiterhin wird auf die Maßnahmen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften verwiesen.

Die Anteile sind mit Hinblick auf die Gesellschaft, die nur einen Inhaber pro Anteil zulässt, unteilbar.

### Geschäftsführung

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geführt. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, bilden diese die Geschäftsleitung. Der/Die Geschäftsführer muss/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/Die Geschäftsführer könne/-n jederzeit aufgrund eines Gesellschaftermehrheitsbeschlusses - mit oder ohne Grund - entlassen werden.

Bei Geschäften mit Dritt-Parteien haben der/die Geschäftsführer unter allen Umständen die Befugnis, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle im Einklang mit den Objekten der Gesellschaft stehenden Handlungen und Transaktionen vorzunehmen und zu genehmigen und die Bestimmungen der Satzungen, die damit im Einklang stehen, festzulegen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegenden Artikel der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter die Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder im Fall mehrerer Geschäftsführer unter die Kompetenz der Geschäftsleitung.

Die Gesellschaft kann durch Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, und im Falle mehrerer Geschäftsführer durch die Unterschriften von zwei Mitgliedern der Geschäftsleitung verpflichtet werden.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - kann seine/ihre Befugnis für spezielle Tätigkeiten auf einen/mehrere «ad hoc» Bevollmächtigte delegieren.

Der Geschäftsführer - oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung - wird ggf. die Befugnisse und die Vergütung des Bevollmächtigten sowie die Dauer des Vertretungszeitraums und jegliche andere relevante Bedingungen seiner Bevollmächtigung bestimmen.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer können die Sitzungen der Geschäftsleitung wirksam abgehalten werden, sofern die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden Beschlüsse der Geschäftsleitung durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Der Einsatz von Videokonferenz-Equipment und Konferenztelefonaten ist zulässig, vorausgesetzt, dass sich alle beteiligten Mitglieder der Geschäftsleitung untereinander hören können, egal, ob sie diese Technologie benutzen oder nicht, und jedes beteiligte Mitglied der Geschäftsleitung gilt als anwesend und autorisiert per Video oder per Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und die Vergütungen eines jeden möglicherweise später ernannten zusätzlichen oder den ersten Geschäftsführer ersetzenden Geschäftsführers werden im Rahmen der Ernennung zum Geschäftsführer im Nominierungsakt festgelegt.

**Art. 12.** Kein Geschäftsführer darf in Ausübung seiner Funktion persönliche Verpflichtungen eingehen, die die von ihm in regulärer Weise im Namen der Gesellschaft übernommenen Verpflichtungen betreffen; als ein Bevollmächtigter ist er lediglich verantwortlich für die Ausübung seiner Mandate.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

**Art. 13.** Die Beschlüsse der Geschäftsführung müssen in Sitzungen der Geschäftsleitung gefasst werden.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung durch einen von ihm per Telefax, Telegramm oder Telex bevollmächtigtes anderes Mitglied vertreten werden.

Schriftlich gefasste Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterschrieben wurden, haben die gleiche Gültigkeit, wie Beschlüsse, die im Rahmen einer Sitzung der Geschäftsleitung gefasst wurden.

In diesen Fällen sollen die Beschlüsse und Entscheidungen ausdrücklich vorgenommen werden, entweder schriftlich in Form eines Rundschreibens - übermittelt per einfachen Brief, Email oder Fax - oder per Telefon, Telefonkonferenz oder eines Telekommunikationsmittels.

### Gesellschafterbeschlüsse

**Art. 14.** Entscheidungen von Gesellschaftern werden in Gesellschafterversammlungen getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronische Post oder Telefax.

**Art. 15.** Beschlüsse kommen gültig zustande, wenn diese durch Gesellschafter gefasst wurden, die mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals repräsentieren.

Wenn diese Beschlussfähigkeit in der ersten Versammlung nicht erzielt werden kann, werden die Gesellschafter sofort zu einer zweiten Versammlung per eingeschriebenen Brief eingeladen.

Bei dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Gesellschafter - unabhängig von der Höhe des anwesenden Kapitals - gefasst.

Bei Beschlüssen, die eine Änderung der Satzung beinhalten, bedarf es für deren Gültigkeit bei den Gesellschaftern einer Stimmenmehrheit von 75% des anwesenden Kapitals.

Jede Gesellschafterversammlung findet in Luxemburg oder an einem Ort statt, welcher von der Geschäftsführung beschlossen wird.

Ein einzelner Gesellschafter übt die Befugnis alleine aus, die der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften der Section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée» übertragen wurde.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, die die Befugnisse des Geschäftsführers übersteigen, vom einzelnen Gesellschafter getroffen.

### Geschäftsjahr - Bilanz

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

**Art. 17.** Auf den 31. Dezember eines jeden Jahres, wird die Geschäftsführung die Bilanz erstellen, die einen Bericht über die Wirtschaftsgüter der Gesellschaft zusammen mit deren Schulden und Verbindlichkeiten enthalten wird und wird ergänzt durch einen Anhang, der eine Zusammenfassung aller Verpflichtungen sowie der Verbindlichkeiten der Geschäftsführer gegen die Gesellschaft enthält.

Gleichzeitig wird die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellen, die zusammen mit der Bilanz an die Gesellschafterversammlung übermittelt wird.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann am Hauptsitz der Gesellschaft das Inventar, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung einsehen.

**Art. 19.** Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen stellen den Nettogewinn der Gesellschaft dar.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Nettogewinns in die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklage übertragen.

Dieser Einbehalt hört auf zwingend zu sein, wenn die gesetzliche Mindestrücklage 1/10 des emittierten Kapitals beträgt; jedoch muss die gesetzlich vorgeschriebene Mindestrücklagen wiederhergestellt werden, soweit zu irgendeinem Zeitpunkt aus irgendeinem Grund der Einbehalt unter die Höhe der Mindestrücklage zurückfällt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Ausschüttung zur Verfügung. Die Gesellschaft ist unterjährig zur Ausschüttung von Vorabdividenden berechtigt.

Jedoch können die Gesellschafter mit einer Stimmenmehrheit, und im Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer ausserordentlichen Rücklage zuzuführen. Der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, die Geschäftsleitung können Zwischendividenden ausschütten.

### Abwicklung - Liquidation

**Art. 20.** Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren - natürliche oder juristische Personen - durchgeführt; dieser/diese wird/werden durch die Gesellschafterversammlung bestimmt; dabei werden zugleich dessen/deren Befugnisse und Vergütungen festgelegt.

Wenn die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, werden die Vermögensgegenstände der Gesellschaft den Gesellschaftern pro-rata zugeordnet unter Berücksichtigung deren jeweiliger Beteiligung am Anteilskapital der Gesellschaft.

Ein einzelner Gesellschafter kann entscheiden, die Gesellschaft zu liquidieren und die Liquidation selbst durchzuführen und alle Zahlungen der Vermögensgegenstände und Verbindlichkeiten der Gesellschaft - ob bekannt oder unbekannt - zu übernehmen.

### Geltendes Recht

**Art. 21.** Die gesetzlichen Bestimmungen des vorgenannten «Artikel eins» finden insoweit Anwendung, als dass die vorliegenden Artikel nicht etwas Gegenteiliges bestimmen.

#### Übergangsbestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr heute und endet am 31. Dezember 2007.

#### Zeichnung - Zahlung

Eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile werden von der vorgenannten STICHTING EMUTO gezeichnet und zugleich in bar voll einbezahlt; dies stellt das gesamte, voll einbezahlte Kapital dar; daher steht der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) mit sofortiger Wirkung der Gesellschaft zur Verfügung; der Nachweis wurde dem Notar gegenüber ordnungsgemäß erbracht.

#### Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Abgaben in jeglicher Form, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder welche in Verbindung mit der Eintragung übernommen werden müssen, werden auf 1.900,- Euro geschätzt.

#### Gesellschafterversammlung

Sofort nach der Eintragung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals vertreten und die an die Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse ausüben, nachfolgende Vereinbarung getroffen:

1) Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Zeit bestellt

- Herr Alain Weber, mit geschäftsansässig in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg;
- Herr Christian Berger, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland und
- Frau Susanne Drost, geschäftsansässig in Innere Wiener Strasse 17, D-81667 München, Deutschland.

In Übereinstimmung mit Artikel elf der Satzung wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

2) Die Gesellschaft wird ihren eingetragenen Sitz in der 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg haben.

3) Zum Abschlussprüfer der Gesellschaft wird die PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1471 Luxemburg ernannt.

Das Prüfungsmandat läuft am 9. Juli 2008 bestätigt ab.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch und Deutsch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Das Dokument wurde dem Inhaber der Vollmachtsurkunde vorgelesen; diese Person hat mit dem Notar, die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18386. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. Juli 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007092782/242/431.

(070104106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

### Europa Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 700.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 21 juin 2007*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé unanimement de renommer DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour la Société

EUROPA DEGOR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007092917/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Par décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2006, Monsieur Jean Bodoni a été nommé Président du Conseil d'administration.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 juillet 2007, Monsieur Eric Le Vernoy, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, né le 4 juin 1950 à Boulogne Billancourt (92), France, a été coopté au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur «B» en remplacement de Monsieur Philippe Jouard, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour TARANIS SECURITIES S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / M. Linden

Référence de publication: 2007092901/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Raiffeisen Schweiz (Luxemburg) Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.656.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le mardi 26 juin 2007 à 11.00 h*

*Résolution 5*

L'assemblée prend connaissance de la démission de M. Peter Frehner en tant qu'administrateur du Fonds avec effet au 26 juin 2007 et nomme M. Adrian Töngi, Product and Companies Manager chez RAIFFEISEN SCHWEIZ GENOSSENSCHAFT, Raiffeisenplatz, CH-9001 St. Gallen, comme administrateur du Fonds, pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Les administrateurs suivants sont réélus pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

M. Patrik Gisel

M. Christoph Ledergerber

M<sup>e</sup> Philippe Hoss

*Résolution 6*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007092900/1176/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---



**Castel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 127.676.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47239 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007093017/211/11.

(070103804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Montana Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 70.402.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 mai 2007*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A. société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007092899/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**Lirepa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.969.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2007, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour: LIREPA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / M. Linden

Référence de publication: 2007092902/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

**City Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 34-51, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 113.098.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007093099/203/11.

(070104868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.